

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

ele 2 2 JAN. 2025 52LO

ID: 007-210703195-20250120-DELIB2025\_011-DE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## **COMMUNE DE LE TEIL**

## SESSION 20/01/2025

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Exercice: 29
Présents: 22
Absents: 3

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le vingt janvier dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du quatorze janvier 2025 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVEDELLI Mairo.

Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (22): MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius, Faure-Pinault, Gailland, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville,

25

1

5 Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Pour : Abstention : Opposition :

Excusés avec pouvoir (4): M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Laville), M. Michelon (pouvoir à M. Peverelli), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).

Excusés (2): Mme Gaillard, M. Gleyze.

Quorum:

Votants:

15

Absente (1): Mme Keskin.

Secrétaire : Mme Mazellier

## Objet: Aux arbres citoyens 3ème édition – bons d'achat

Monsieur le Maire rappelle que la commune organisera le 8 février prochain, pour la 3ème année, la manifestation « aux arbres citoyens » destinée à mobiliser les habitants dans l'objectif de renaturation de la ville en réponse aux enjeux de résilience face aux effets du changement climatique (rafraichissement de la ville et de ses espaces publics), d'amélioration du cadre de vie des habitants, de santé publique et d'attractivité de la commune.

À cette occasion, la commune propose d'offrir des bons d'achats échangeables chez les jardineries teilloises partenaires, permettant aux habitants de planter des arbres sur leurs propriétés, ce qui vient renforcer ce que la commune fait sur le domaine public. Chaque bon d'achat aurait une valeur unitaire de 15 € auprès des jardineries volontaires de la commune. La priorité serait donnée aux habitants qui n'ont pas bénéficié de ce dispositif lors des deux premières éditions. Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 3500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et D.1617-19 ;

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré

**APPROUVE** la mise en place, dans le cadre de la manifestation « aux arbres citoyens » prévue le 8 février 2025, d'un dispositif de bons d'achat d'une valeur unitaire de 15 € auprès des jardineries volontaires de la commune, permettant aux habitants de bénéficier d'un arbre à planter sur leur propriété.

**DIT** que le coût prévisionnel de ce dispositif est de 3 500 € et qu'une priorité sera donnée aux habitants qui n'ont pas bénéficié de ce dispositif lors des deux premières éditions de la manifestation.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Ardech

Le Maire

**Olivier PEVERELLI** 

Certifié exécutoire

Le Secrétaire de séance,

Noëlle MAZELLIER

N° 2025-011